

FOCUS BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR³

La double formation conduit en sept ans à l'obtention de deux diplômes : le diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant grade de master et le diplôme d'ingénieur délivré par les écoles ingénieurs partenaires.

En partenariat avec l'ESTP Paris (École spéciale des travaux publics) et avec l'EIVP (École des ingénieurs de la Ville de Paris), l'ENSAPLV propose deux double formations distinctes sur Parcoursup :

- Bi-cursus architecte-ingénieur ENSAPLV-ESTP (37 places)
- Bi-cursus architecte-ingénieur ENSAPLV-EIVP (10 places)

La formation bi-cursus est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat S (avant 2020). Depuis la réforme du baccalauréat, elle est accessible aux candidates titulaires du baccalauréat général ou en cours de préparation en terminale générale (spécialité mathématiques, physique-chimie ou autre spécialité scientifique).

LES AUTRES FORMATIONS À L'ENSAPLV

Des formations en apprentissage valant grade de licence :

- Concepteur en modélisation des informations du bâtiment en sciences et techniques pour l'architecture (BIM) en partenariat avec le CESI École d'ingénieurs à Nanterre et son CFA : le CESFA, depuis septembre 2021¹
- Technicien, coordinateur et accompagnateur à la rénovation énergétique (CARE) en partenariat avec le CNAM et son CFA, à partir de septembre 2026²

Des post-masters :

- Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)⁴
- Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :
 - Post-master international Recherches en architecture⁵
 - Architecture navale / Mastère Ship Design, double diplôme en partenariat avec l'ENSTA Bretagne⁵

Des formations professionnelles continues :

- D-PRAUG (Démarches de Programmation en Architecture, Urbanisme, Génie urbain) en partenariat avec l'EIVP et l'EUP⁶
- Pro-Paille
- Master 2 professionnel Ergonomie, Organisation et Espaces de travail en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE L'ENSAPLV

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la Villette (ENSAPLV) forme des acteurs professionnels de l'architecture et de l'aménagement, aptes à relever les enjeux sociétaux et environnementaux, avec une attention particulière portée aux mondes urbains.

Depuis sa création en 1969 sous le nom d'UP6, elle encourage la diversité des métiers et des approches en architecture. Son offre pédagogique inclut des formations initiales, continues et en apprentissage. L'enseignement, fondé sur une ouverture aux sciences humaines et aux arts plastiques, est dispensé par une équipe pluridisciplinaire. La recherche, intégrée à l'école, joue un rôle central dans l'évolution des pratiques architecturales en France et à l'international.

Grâce à des partenariats avec plus de 120 écoles et universités répartis dans 50 pays, l'ENSAPLV développe une forte dimension internationale. Ces partenariats se traduisent par des séjours d'études à l'étranger, des ateliers internationaux et des missions d'enseignants permettant de renforcer les relations institutionnelles et de confronter les pédagogies.

L'ENSAPLV met à disposition des étudiants plusieurs espaces de création et d'apprentissage : un atelier maquettes, un atelier numérique, un pôle image composé d'un atelier photo et d'un atelier audiovisuel, une médiathèque et une galerie d'exposition.

Les Éditions de la Villette, maison d'édition fondée en 1980 au sein de l'école, proposent des ouvrages fondamentaux sur l'architecture, la ville et le paysage. Leur catalogue comprend plus de 200 titres.

L'ENSAPLV est aujourd'hui la plus grande des 21 écoles publiques d'architecture en France, avec près de 2100 étudiants inscrits, dont 500 en double cursus architecte-ingénieur / ingénieur-architecte, 240 enseignants, près de 540 intervenants ponctuels et 84 agents administratifs.

L'école est un établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur.

CONTACT

→ **Samuel Bruna : 01 44 65 23 12**
samuel.bruna@paris-lavillette.archi.fr



**École nationale supérieure d'architecture
de Paris-la Villette**

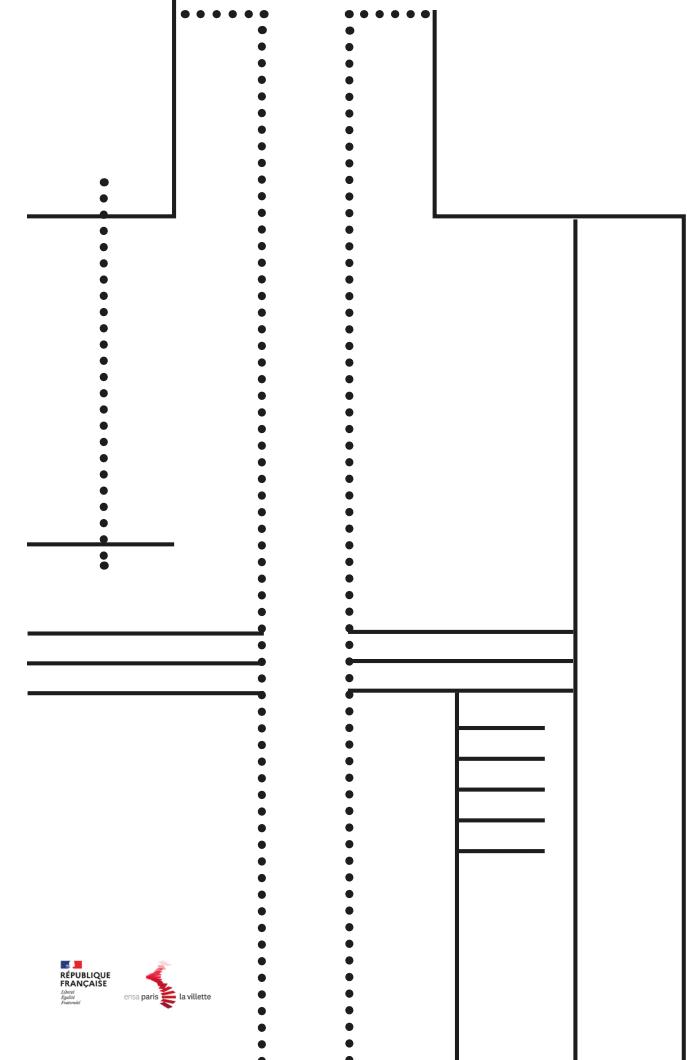
144 avenue de Flandre - 75019 Paris
01 44 65 23 00

www.paris-lavillette.archi.fr

ENSA
PARIS-LA VILLETTÉ

LES FORMATIONS INITIALES

2026



LES ÉTUDES D'ARCHITECTURE

Établissements publics administratifs placés sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, les 21 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) assurent la formation initiale et continue ainsi que l'échange des savoirs et pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale. Les études d'architecture sont organisées en trois cycles, selon le schéma européen LMD (Licence-Master-Doctorat). Les ENSA sont accréditées pour délivrer les diplômes conformes à ce schéma.

L'ENSAPLV délivre également des diplômes valant grade de licence (formations en apprentissage) et des diplômes post-master reconnus par l'Etat.

Troisième cycle - Doctorat Doctorat en architecture		
Bac +8	D3	
	D2	
	D1	
Deuxième cycle - Master Diplôme d'État d'architecte (DEA)		
Bac +5	M2	Semestre 10
		Semestre 9
Bac +5	M1	Semestre 8
		Semestre 7
Premier cycle - Licence Diplôme d'études en architecture (DEEA)		
Bac +3 ans	L3	Semestre 6
		Semestre 5
Bac +3 ans	L2	Semestre 4
		Semestre 3
Bac +3 ans	L1	Semestre 2
		Semestre 1
Baccalauréat ou diplôme équivalent		

Tous les observateurs des métiers de l'architecture et des formations qui y préparent font état d'une mutation que connaît ce domaine d'activité depuis une vingtaine d'années. Les différentes formations dispensées par l'ENSAPLV ouvrent la voie à une grande diversité de pratiques professionnelles.

Le diplôme d'État d'architecte (DEA) permet d'exercer dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à l'aménagement au sein d'agences d'architecture, dans des bureaux d'études, dans des administrations, entreprises publiques et collectivités territoriales, dans le secteur parapublic et associatif, dans diverses entreprises privées.

L'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOPN) constitue une étape obligatoire permettant au détenteur du diplôme d'État d'architecte ou d'un diplôme équivalent de porter le titre d'architecte et de s'installer en libéral pour conduire des projets sous sa propre responsabilité.

Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement.

LE PREMIER CYCLE - LICENCE

D'une durée de trois ans, ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence. Il permet à l'étudiant d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année, un voyage d'étude en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion. Un cours de méthodologie ainsi que des cours facultatifs de soutien (techniques de représentation, écriture, mathématiques) sont proposés. Deux stages, l'un d'une durée de deux semaines (stage chantier/ouvrier) et l'autre d'un mois (stage de première pratique), complètent le cursus de licence. L'école valorise les initiatives étudiantes (job étudiant, engagement dans une association en dehors ou au sein de l'école, pratique sportive, culturelle ou artistique, monitorat étudiant...).

LES ENSEIGNEMENTS

Projet d'architecture
Démarches plastiques
Matières / Matériaux / Ambiances / Construction / Structure
Méthodologie
Langues vivantes
Pédagogies transversales
Histoire de l'architecture
Théorie de l'architecture
Représentation de l'architecture
Philosophie
Sciences humaines
Dessin vectoriel, modélisation et approfondissement numérique
Ville et Territoire, Géographie
Stages de première pratique, ouvrier / chantier
Rapport d'études

CONDITIONS D'ADMISSION

Accessible aux candidats titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Parcoursup et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier puis entretien.

L'admission des candidats extra-européens s'effectue par Demande d'admission préalable (DAP).

Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans - 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2177
Nombre d'unités d'enseignement	21
Nombre de stages obligatoires	2

LE DEUXIÈME CYCLE - MASTER

D'une durée de deux ans, ce cycle conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de Master. Il permet à l'étudiant de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Il prépare l'étudiant aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture. Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des post-masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS

Projet d'architecture
Expérimentation*
Cours de construction et d'informatique
Histoire de l'architecture, Théorie de l'architecture, Transitions écologiques, Droit de l'urbanisme, Droit de la construction, Sociologie, Philosophie (en fonction du parcours de l'étudiant)
Option libre
Séminaire (dont suivi de mémoire)
Exploration
Transition numérique
Projet de fin d'études (PFE)
Métiers de l'architecture
Stage
Langues vivantes
Initiation à la recherche

*Possibilité de suivre 2 expérimentations au cours du cursus.

CONDITIONS D'ADMISSION

Accessible aux candidats titulaires d'un diplôme d'études en architecture (DEEA), d'un titre français ou étranger admis en dispense, en équivalence ou en transfert depuis une autre ENSA.

Durée du cursus	2 ans - 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1175
Nombre d'unités d'enseignement	10
Nombre de stage obligatoire	1

LE TROISIÈME CYCLE - DOCTORAT

Ce cycle conduit en trois ans au doctorat en architecture. Le diplôme de doctorat est délivré conjointement avec les universités. Les ENSA accueillent des doctorants au sein de leurs unités de recherche affiliées aux écoles doctorales des universités.

Au nombre de six, les équipes de recherche de l'ENSAPLV investissent les domaines de l'architecture, de l'urbain, des territoires et du paysage à partir de la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la géographie, les humanités numériques, les sciences cognitives et les sciences de la conception.